



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-008

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2022

Sommaire

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités / Secrétariat

R02-2022-01-13-00001 - Avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la Région Martinique pour le mandat 2021-2025 (2 pages)

Page 3

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités

R02-2022-01-13-00001

Avis de publication de la composition de la
commission paritaire régionale
interprofessionnelle de la Région Martinique
pour le mandat 2021-2025



**Avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale
interprofessionnelle de la Région Martinique pour le mandat 2021/2025**

Article L.23-112-5 du code du travail
Article R.23-112-14 du code du travail

Considérant :

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de Martinique est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeurs/salariés)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
représentant employeurs	Jean-Louis Nicodème BRIVAL	Gérant de société	CPME
représentant employeurs	José CLEMOUX	Gérant de société	CPME
représentant employeur	Nadine JEANNETTE	Chef d'entreprise	CPME
représentant employeur	Céline ROSE	Gérante de société	CPME
représentant salariés	Non pourvu		CPME
représentant salariés	Non pourvu		CPME
représentant salariés	Non pourvu		U2P
représentant salariés	Non pourvu		U2P
représentant salariés	Non pourvu		U2P
représentant salariés	Non pourvu		MEDEF
représentant salariés	Non pourvu		CGT
représentant salariés	Non pourvu		CGT
représentant salariés	Non pourvu		CGT
représentant salariés	Patrice BELLUNE	Personnel de direction	UNSA
représentant salariés	Laurent EMONIDE	Convoyeur de fonds	UNSA
représentant salariés	Non pourvu		CDMT
représentant salariés	Lucie PARUTA	Directrice adjointe	CFDT
représentant salariés	Non pourvu		CGT-FO
représentant salariés	Non pourvu		CSTM
représentant salariés	Non pourvu		UGTM

Une liste complémentaire sera publiée ultérieurement pour les sièges vacants.

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DEETS de Martinique.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est consultable sur le site internet de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

Fait à Fort-de-France, le **12 JAN. 2022**

La Directrice de l'économie de l'emploi du travail
et des solidarités

